



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 10 décembre 2019, à 20h00

Présidence : M. Marc Fahrni, Syndic

Scrutateurs : Mme et MM. Antoine **Vial**, Adeline **Vial**, Eddy **Urfen**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **865**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **48**

La majorité est : **25**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 10 décembre 2019 qu'il salue cordialement.

Il relève en particulier la présence de Messieurs Denis Grandjean, ancien Député et Michel Currat, Président de paroisse, ainsi que les membres des diverses commissions, puis excuse Madame Virginie Menoud, membre du Conseil des parents.

Monsieur le Président souligne qu'il s'agit de la 7^{ème} assemblée de cette période administrative, 4^{ème} concernant les budgets. On a puisé dans les réserves pour la construction de notre bâtiment scolaire et salle de sport, mais on voit dans les budgets qui seront présentés ce soir que les réserves se constituent naturellement.

Le mode de convocation par tout ménage, affichage aux piliers publics, sur le site Internet de la commune et par publication dans la feuille officielle n° 47 du 22 novembre 2019 ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Tractanda de l'assemblée

Monsieur le Président demande à l'assemblée la possibilité de supprimer le point 2.2.3 concernant le déplacement de la conduite d'eau potable à Progens.

Il motive cette demande en informant qu'une réunion entre la délégation du Conseil communal et celle de l'AVGG : son Président et Vice-Président et qu'on s'est rendu compte que les travaux ne se réaliseraient qu'en fin d'année 2020. Un bureau technique a calculé une estimation du coût s'élevant à 125'000 francs répartis entre la commune et l'AVGG. Cet investissement va se réaliser, mais le Conseil communal désire le reporter.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le retrait de ce point de l'ordre du jour. Les citoyens et citoyennes acceptent cette demande à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 8 mai 2018

Monsieur le Président expose brièvement l'avancée de quelques sujets discutés lors la dernière assemblée.



Fusion des cercles scolaires

Une assemblée avec les parents des écoliers des deux cercles scolaires a été organisée. Cette séance s'est bien passée. Dans notre commune, nous avons déjà l'habitude de véhiculer les écoliers, ce qui n'est par contre pas le cas pour Semsales qui aura un plus grand effort à faire à ce sujet.

Monsieur le Président souligne que par rapport aux effectifs, la fusion est obligatoire pour répondre à la Loi.

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique continue à se développer sur notre territoire depuis La Verrerie et Progens, ainsi que Grattavache vers Montborget et le Grand Pra. Le projet a pu se réaliser grâce aux nombres de contrats obtenus par Net Plus.

Déchetterie

Concernant les branchages et petits déchets verts. Une benne pour les petits déchets verts est toujours en place à la déchetterie. Quant aux branchages, l'organisation avec Patrice Favre se passe bien. Marc en profite pour le remercier pour sa collaboration.

Routes AF

La 2^{ème} étape est terminée. La 3^{ème} étape est programmée en 2021 voire 2022.

PAL

Le PAL nous cause des soucis, notre dossier a très peu évolué. Pour tenter d'aller de l'avant, le Conseil communal va rencontrer une nouvelle fois le SeCA tout bientôt. La marge de manœuvre est néanmoins faible.

Revitalisation de la Sionge

Ce dossier est suspendu pour l'instant car le comité n'arrive pas à trouver des arrangements avec les propriétaires privés concernés par ces travaux. Monsieur le Président note qu'en cas de fortes crues, la route de la Sionge devra être fermée, le SEN n'autorisant pas de curage du ruisseau.

Sécurité routière

On avance par étape, on présente ce soir un projet. On a un avis favorable pour la route du Riez et la limitation qui vient depuis Bouloz en direction de Le Crêt, s'agissant de la densité de la circulation. Quant à la vitesse, il n'y a pas de souci à ce niveau.

Statuts de l'Association des communes de la Veveyse (ACV)

A l'heure actuelle, ces tout nouveaux statuts sont en vigueur. L'assemblée des délégués les a ratifiés, ils correspondent à la Loi sur les communes, alors que les anciens statuts se référaient au Code civil. Monsieur Charles Ducrot est le Président de l'association et Monsieur Rolf Scheuner de Semsales, le Vice-président. Pour l'exécutif, ça n'a pas changé, il est toujours présidé par Monsieur Gérard Buchs.

Le protocole de l'assemblée du 14 mai 2019 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à la majorité : 47 voix l'acceptent ; une abstention.

2. Budgets 2020

Monsieur le Président cède la parole à Thierry Vial, responsable des finances qui relève qu'il n'y a pas de grands changements cette année. La principale nouveauté est l'introduction du cercle scolaire Semsales – La Verrerie. Il n'y a pas d'augmentation de taxes ou d'impôts.

L'exercice prévoit un déficit de 38'000 francs environ. Thierry Vial commente le budget et en particulier les postes suivants :

2.1 Budget de fonctionnement

0 ADMINISTRATION

01. Assemblée communale, conseil, commissions

Le montant par séance est fixé à 50 francs. Quant aux forfaits, ils ont été augmentés de 500 francs. Ainsi le forfait des conseillers communaux passe de 2'000 à 2'500 francs et le forfait du syndic de 6'000 à 6'500 francs.

02. Administration générale



On trouve un montant de 140'000 francs pour le personnel, dont 5% correspondent au salaire de la secrétaire du Responsable d'établissement qui sont refacturés au cercle scolaire.

Il y a 16'000 francs pour le poste « support informatique », il y a passablement de support pour notre logiciel informatique, raison pour la laquelle le budget pour ce poste est en hausse.

Une augmentation importante pour le poste « programmes informatiques et site Internet » dont le budget est estimé à 33'000 francs. Thierry Vial explique qu'on aura des frais pour l'adaptation du logiciel communal et l'obtention d'un nouveau module pour le passage au nouveau plan comptable obligatoire MCH2 qui entre en vigueur en 2021, soit au budget de l'année prochaine. Notre fournisseur de métiers Data Consulting a estimé ces frais à 19'000 francs, y compris les heures de formation. Nous avons également une offre de 8'000 francs pour la mise à jour du cadastre. Thierry Vial précise que vu les modifications importantes, le Conseil communal s'est interrogé sur le maintien du contrat actuel ou un changement vers un autre logiciel et donc fournisseur.

« Emoluments administratifs » : le conseil propose de renoncer à tous les émoluments du contrôle de l'habitant, au vu du grand nombre d'opérations par rapport au montant encaissé peu élevé.

« Imputation interne des charges sociales ». Les charges du service social passent par l'administration.

1 ORDRE PUBLIC

14. Police du feu :

141. Corps de sapeurs-pompiers :

Les soldes des pompiers augmentent à 40'000 francs environ. Il est proposé d'augmenter le tarif horaire de 5 francs de l'heure, car on a vu qu'il y avait un bénéfice l'année précédente.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

21. Cycle d'orientation obligatoire :

391'000 francs, plus que l'an passé dont le budget était à 375'000 francs. Monsieur le Président précise que les communes de la Veveyse ont repris le restaurant du CO. Les fours ont été utilisés pendant 10 ans et la première année où les communes reprennent cette cuisine, elles doivent payer le changement des fours. Il informe qu'il a essayé de défendre cet état de fait, mais il était dans la minorité des votes.

Il y a de nombreuses rénovations pour le CO2, elles sont comptabilisées dans le fonctionnement.

C'est un budget de 11 millions, 6 millions répartis entre les communes de la Veveyse, le solde pris en charge par le canton. L'augmentation est surtout due au nombre d'élèves qui augmente.

22. Ecoles spécialisées : le budget a diminué.

29. Administration scolaire :

291 : Cercles scolaires Semsales – La Verrerie

Pour le début de l'année scolaire 2020 (fin août à fin décembre), on comptabilisera les frais dans nos comptes. Les frais en commun avec Semsales pour ce tiers d'année seront partagés par la suite.

« Fournitures scolaires », ce poste diminue à 6'000 francs car le canton prendra à sa charge les fournitures scolaires dès la rentrée 2020. Pour la fin de l'année scolaire 2019-2020 celles-ci sont encore à charge des communes.

« Subvention cantonale » : On recevra 75 francs par élève de subsides du canton une dernière fois l'année prochaine.

292 : Transports scolaires

Le budget pour le bus qui ira jusqu'à Semsales est estimé à 34'000 francs. Un prolongement de la ligne de bus a été demandé. Il a été accordé, mais pour les 5 premiers mois de la première année, ces frais ne font pas partie du pot commun des transports. Pour les années suivantes, on achètera les abonnements et on n'aura plus ces frais.



Le produit des deux communes de 118'540 francs est présenté à l'écran. La clef de répartition est celle-ci : la moitié des charges est répartie en fonction du nombre d'habitants et l'autre moitié en fonction du nombre d'écotiers. On arrive à peu près à 63'000 francs pour la commune de Semsales et 55'000 francs pour notre commune.

3 CULTTE, CULTURE ET LOISIRS

30. Culture : Les dépenses pour le conservatoire sont en baisse. Le budget est estimé à 48'703 francs.

4 SANTE

41. Homes médicalisés :

Le poste « EMS accueil résidentiel » pour 144'000 francs concerne les rémunérations des infirmiers et infirmières indépendants.

5 AFFAIRES SOCIALES

54. Protection de la jeunesse :

Subvention des crèches : On prévoit un budget de 31'000 francs, mais Thierry Vial annonce que ce montant est probablement trop bas.

Subvention des mamans de jour : 22'000 francs. Là aussi, ce n'est pas certain que ce montant suffise pour l'année prochaine.

58. Assistance :

581. Service social de la Haute Veveyse :

Le budget estimé à 78'000 francs est en forte augmentation, car le Service social devra se doter d'un nouveau logiciel métier qui coûtera environ 33'000 francs. Le concepteur du logiciel utilisé actuellement part à la retraite et personne ne reprend son entreprise. Tous les services sociaux se sont mis d'accord sur l'application « Kiss ».

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil :

On trouve un budget de 15'000 francs pour les plaquettes des noms des rues, car elles se sont dégradées.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

71 : Protection des eaux :

8'500 francs pour les relevés des raccordements privés par le bureau d'ingénieur.

72. Ordures ménagères :

721. Déchetterie intercommunale :

On n'avait pas prévu de salaire pour 2019 car on pensait que le personnel de l'édilité s'occuperait de la déchetterie. Après réflexion, le Conseil communal est revenu sur cette décision.

75. Correction des eaux et endiguements :

On propose 20'000 francs pour l'entretien sur le ruisseau du Lavau et 5'000 francs pour les honoraires du bureau d'ingénieurs pour la revitalisation de la Sionge.



8 ECONOMIE

84. Café de la Croix fédérale :

Le beamer installé dans la grande salle sera changé par un modèle plus puissant. Le budget est donc de 4'000 francs supérieur à celui de l'année dernière.

9 FINANCES ET IMPÔTS

90. Impôts :

« Personnes physiques » 2'030'000 francs.

Thierry Vial explique que les actionnaires de sociétés anonymes qui détiennent une forte proportion des parts, avaient le droit de déduire une partie des dividendes, or cette déduction va diminuer. Les actionnaires de notre commune qui sont dans cette situation verseront 29'500 francs de plus selon les chiffres donnés par le canton.

« Personnes morales » 52'000 francs. Le taux passe de 8,5% à 4% et diminue ainsi de plus de la moitié.

Le taux d'impôt sur le capital a aussi baissé, car les entreprises pourront déduire l'impôt sur leur capital.

Vu la réforme fiscale, le canton a prévu des compensations de 19'000 francs qu'on touchera pendant 7 ans.

De plus, une compensation pour les communes les plus touchées sera aussi versée par le canton durant 2 ans. Notre commune en fait partie, nous toucherons 110'000 francs en 2020.

94. Gérance fortune et dettes :

942. Immeuble et patrimoine financier :

35'000 francs pour l'entretien des bâtiments. Jean-Bernard Jaquet précise qu'il est prévu de refaire l'isolation de la salle du café et la peinture.

Le résultat du budget de fonctionnement se solde par un déficit de 38'108 francs 20, pour 5'400'475 francs 20 de charges et 5'362'367 francs de produits.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est le cas. Il remercie Thierry Vial pour la présentation du budget de fonctionnement.

2.2.1 Projet d'arrêt de bus, place de stationnement, trottoir à Le Crêt - investissement supplémentaire

Introduction

L'assemblée communale du 11 décembre 2018 a approuvé un crédit d'investissement d'un montant de 300'000 francs pour la construction d'un arrêt de bus et d'une place de stationnement en face de l'école du Crêt ainsi que d'un trottoir qui conduirait de cette nouvelle place jusqu'au quartier de la Bousateire. Sur proposition d'un citoyen, le Conseil communal a revu son projet.

Situation

Lors de l'assemblée communale du 14 mai 2019, une variante de ce projet a été présentée par le conseil communal. La principale différence consiste à déplacer la route au nord de la place de stationnement, le tracé de la route actuelle n'étant plus utilisé que par les bus scolaires et les transports publics. Cette nouvelle variante présente de nombreux avantages, particulièrement du point de vue de la sécurité des écoliers. Lors d'un vote consultatif, cette variante a été largement préférée au projet d'origine.

Frédéric Deillon explique le projet sur le plan de situation projeté à l'écran. Il relève que cette future zone est ainsi bien sécurisée. Il y aura aussi un trottoir délimité par une bande herbeuse d'un mètre jusqu'au quartier de la Bousateire.



Montant de l'investissement complémentaire

Le coût total du nouveau projet peut désormais être estimé avec davantage de précision. Pour les travaux de génie civil, des offres ont été demandées à six entreprises de la région. La plus avantageuse est celle de François Bossel & Fils SA et s'élève à 333'730 francs (TVA incl.). A ce montant s'ajoutent des travaux complémentaires, ainsi que les honoraires des ingénieurs que Frédéric Deillon présente sur le tableau projeté à l'écran. Le montant total de l'investissement est de 515'000 francs.

Incidences financières

Les charges supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement tiennent essentiellement au financement. Selon l'art. 53, al. 1, let. d du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 21'000 francs pendant 25 ans.

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 2%, soit 10'500 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 31'500 francs pour la première année, intégré dans le budget.

Financement

L'investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Le Conseil communal sollicite par conséquent de l'assemblée un crédit d'investissement complémentaire de 215'000 francs par rapport à la variante 1.

Frédéric Deillon précise que pour le trottoir, nous nous trouvons sur le terrain propriété du Bénéfice curial, il y aura une emprise de terrain de 350 m². Le Conseil communal a rencontré le Conseil paroissial et Sophie Currat, représentante pour la paroisse du Bénéfice curial. Le Bénéfice curial assure qu'il va entrer en matière pour cette emprise de terrain, mais plutôt pour un échange de terrain. Si on devait sortir de la l'argent, c'est au tarif de 60 francs le mètre, prix que la commune a payé pour les autres achats à but d'intérêt public.

2.2.2 Réfection de la route de la Colline et réalisation d'un trottoir

Marc Fahrni présente le point suivant. Il souligne que la commune attendait que le quartier du Chalin soit complètement bâti pour réaliser le trottoir. Il présente le plan projeté à l'écran.

Introduction

Le bas de la route de Colline est en mauvais état, et ce depuis plusieurs années. La route des Villages ayant été rénovée en 2018, le Conseil communal propose de procéder, en 2020, à la réfection de cette partie inférieure de la route de la Colline.

Situation

L'entretien léger effectué ces dernières années sur les fissures et les trous de ce tronçon ne permet plus de maintenir le tapis dans un état convenable. Par ailleurs, ces travaux permettraient de construire de manière rationnelle un trottoir longeant les nouvelles villas du quartier du Chalin.

Projet

Après analyse de la situation avec le bureau d'ingénieurs Geosud, il est proposé de refaire le revêtement de la route de la Colline, depuis sa bifurcation sur la route d'Oron jusqu'à la bifurcation du chemin du Chalin, soit sur une longueur de 370 mètres, la largeur moyenne de la route étant de 6,25 mètres.

Le nouveau trottoir s'étendrait sur 110 mètres, depuis l'entrée de la parcelle de Monsieur Bernard Chèvre (route de la Colline 25) jusqu'à la bifurcation vers le chemin du Chalin. Il n'y a pas d'emprise sur les terrains privés pour le trottoir.



Montant de l'investissement

Marc Fahrni présente le détail du devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs qui se monte à 234'000 francs, TVA incluse, montant pour lequel le Conseil communal sollicite de l'Assemblée un crédit d'investissement.

Incidences financières

Les charges supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement tiennent essentiellement au financement. Selon l'art. 53, al. 1, let. d du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 8'900 francs pendant 25 ans.

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 2%, soit 4'480 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 13'380 francs pour la première année.

Questions et remarques des citoyens et citoyennes

Monsieur Sachot demande quel est le délai de réalisation. Monsieur le Président répond que le bureau de géomètres va établir le dossier des soumissions. Le Conseil communal aimerait que les travaux puissent se dérouler pendant la bonne saison, soit avant les vacances d'été, mais ce souhait est sans garantie.

Monsieur Savoy intervient au sujet de l'accès piétonnier à la hauteur de la place Jean-Tinguely, depuis l'arrêt du bus scolaire qui monte vers Progens, il n'y a pas de passage pour piétons. Il demande s'il y a la possibilité d'étudier ceci. Monsieur le Président relève qu'il existe un passage pour piétons vis-à-vis des HLM. Madame Virginie Chevalley estime qu'il faudrait aussi un passage pour piétons près de chez elle, car les enfants empruntent le chemin qui passe par le Soleil-Levant. Monsieur le Président souligne que le but du trottoir est que les piétons l'empruntent. Il prend note de toutes ces remarques, le Conseil communal y réfléchira.

Monsieur Tribolet informe qu'en bas de la route de la Colline, en face de la maison rose, le petit bout de trottoir est très étroit. Il demande s'il est prévu de l'élargir. Monsieur le Président répond que non. Monsieur Tribolet explique qu'il y a un parking privé et comme les véhicules sont parkés très en arrière les enfants passent sur la route. Monsieur le Président pense que le principal pour la sécurité c'est la hauteur du trottoir pour que les véhicules ne puissent pas monter sur le trottoir. Il informe que le Conseil communal prend note de cette remarque et qu'il y sera attentif.

Madame Blanc demande s'il y aura une fermeture de route durant les travaux, car elle trouve la route en direction du Jordil trop étroite et dangereuse. Monsieur le Président informe que les entreprises préfèrent travailler sur toute la largeur, ce qui est mieux pour que le tapis de la route ne soit pas coupé en deux. Le fraisage dure une matinée et la pose du tapis 24 heures. Les riverains seront avertis. La commune annoncera la fermeture sur son site Internet.

2.2 Budget d'investissements

Monsieur le Président passe la parole à Thierry Vial pour la présentation générale du budget d'investissements.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

29. Administration scolaire

« Construction du bâtiment scolaire » : il reste 56'000 francs de budget.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales, génie civil

« Réfection des routes AF, 2^{ème} étape » : 225'982 francs

« Arrêt de bus, places de stationnement et trottoir à Le Crêt » : 503'812 francs



« Réfection de la route de la Colline et trottoir » : 234'000 francs

« Participation de tiers » : 68'254 francs

« Subventions de la Confédération » : 182'033 francs

« Subventions cantonales » : 244'938 francs

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

79. Aménagement du territoire

« Révision du PAL, crédit supplémentaire 2018 » : un solde de 1'085 francs est reporté pour le PAL. Monsieur le Président rappelle la situation et se réfère au recours au Tribunal annoncé dans la presse. On devra procéder à une étude de densification sur la commune. Les indices ont augmenté depuis la dernière version du PAL. Si la commune a besoin d'un budget complémentaire, il sera demandé lors d'une prochaine assemblée, mais il est trop tôt pour l'instant pour se définir à ce sujet.

9 FINANCES ET IMPOTS

942. Immeubles et patrimoine financier

« Aménagement d'un appartement à l'ancienne cure de Progens » : il reste 49'000 francs au budget.

« Aménagement de la déchetterie » : 28'500 francs

Le total du budget d'investissement se monte à 1'098'379 francs 45, pour un excédent de charges s'élevant à 603'154 francs 05.

2.3 Rapport de la commission financière

Monsieur le Président donne la parole à Marc Pauchard, Président de la Commission financière, pour la présentation du rapport de ladite commission.

Monsieur Marc Pauchard salue l'assemblée puis donne connaissance du rapport de la Commission financière qui s'est réunie au complet le 27 novembre 2019. Pour commencer, le responsable des finances, Thierry Vial, a présenté à la Commission deux projets d'investissements, puis tous les points relatifs au budget de fonctionnement ont été passés en revue.

2.2.1 Arrêt de bus, place de stationnement, trottoir à Le Crêt - investissement supplémentaire

Suite à l'assemblée des comptes de mai 2019, ce projet a été retravaillé et la nouvelle variante a été présentée de manière détaillée à la Commission par Thierry Vial, responsable des finances, Frédéric Deillon, responsable dudit projet, étant retenu par une autre séance.

Le devis de cette deuxième variante est très complet. Il a pu être comparé à d'autres devis obtenus et permet ainsi d'avoir une base de travail très claire. Le fait que ces travaux puissent être donnés à une entreprise de notre commune est aussi un point positif.

La Commission financière propose aux citoyens et citoyennes présents ce soir d'accepter le crédit supplémentaire demandé, à savoir 215'000 francs, qui sera financé par un emprunt bancaire.

2.2.2 Réfection de la route de la Colline et réalisation d'un trottoir

Ce projet a également été présenté dans les détails à la Commission financière par Thierry Vial. Le devis estimatif se monte à 234'000 francs. Le projet sera financé par un emprunt bancaire. La Commission financière relève que nous savons que nos élus communaux sauront tout mettre en œuvre pour que ce devis soit respecté au mieux. Par conséquent, elle propose à l'assemblée d'accepter l'investissement demandé pour la réfection de la route de la Colline, ainsi que pour la réalisation d'un trottoir qui ajoute un élément de sécurité non négligeable pour les habitant/e/s de cette partie de la commune.



2.1 Budget de fonctionnement

La Commission financière a ensuite parcouru tout le budget de fonctionnement. Elle a passé en revue chaque point et ses questions ont à chaque fois trouvé une réponse claire et explicite. Les remarques de la Commission ont été entendues et prises en compte.

La Commission financière émet un préavis favorable pour le budget de fonctionnement 2020 qui se solde par un excédent de charges de 38'108 francs 20 pour un total de charges de 5'400'475 francs 20.

Pour terminer, Monsieur Marc Pauchard adresse au nom de la Commission financière, des remerciements sincères à Thierry Vial et à notre nouveau boursier communal, Daniel Gremaud, pour leur collaboration et l'excellente présentation des différents budgets et félicite également l'ensemble du Conseil communal pour son sérieux dans le traitement des différents dossiers d'investissement, ainsi que pour l'élaboration du budget de fonctionnement qui subit de plus en plus le poids des charges liées.

Monsieur Marc Pauchard remercie les citoyens et citoyennes pour leur attention et souhaite à toutes et tous une très belle fin de soirée.

2.4 Approbation du budget d'investissements

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les budgets pour chacun des points suivants mentionnés au tractanda.

2.1 Budget de fonctionnement

Le point 2.1 du tractanda est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2.1 Réalisation d'un arrêt bus, places de stationnement et trottoir à Le Crêt

Le point 2.2.1 du tractanda demandant un crédit d'investissement complémentaire de 215'000 francs pour la réalisation d'un arrêt de bus, de places de stationnement et d'un trottoir à Le Crêt est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Réfection de la route de la Colline et la réalisation d'un trottoir à Progens

Le point 2.2.2 du tractanda demandant un crédit d'investissement de 224'000 francs pour les travaux de réfection de la route de la Colline et la réalisation d'un trottoir est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

2.2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement dans son intégralité est soumis au vote de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir pour leur confiance envers le Conseil communal. Il remercie aussi Messieurs Thierry Vial et Daniel Gremaud pour leur travail tout au long de l'année et la bonne collaboration avec la Commission financière.

Il passe ensuite la parole à Frédéric Deillon pour la présentation du point suivant.

3 Nouveau règlement scolaire communal

Présentation

Frédéric Deillon informe que la fusion de notre cercle scolaire avec celui de Semsales est prévue pour la prochaine rentrée scolaire qui aura lieu à la fin août 2020. La loi scolaire a changé en septembre 2014 et le nouveau règlement sur la loi scolaire en avril 2016. Cette législation donne une nouvelle définition des cercles scolaires, ainsi notre commune et celle de Semsales ne sont plus en mesure



d'assurer les effectifs pour garder son propre cercle scolaire. Les cercles scolaires de Le Flon et St-Martin ont fait cet exercice l'année passée.

Les responsables communaux et le responsable d'établissement se sont réunis pour établir le nouveau règlement basé sur le règlement type fourni par le canton.

Frédéric Deillon relève les principaux changements du règlement, en particulier :

Article 2) Transports scolaires

Si la commune n'organise pas de transport à midi, elle supporte les frais de prise en charge des élèves dont le transport est reconnu. En principe dans notre cercle il n'y a pas de souci. Si un enfant doit emprunter une route dangereuse, il y a une indemnité kilométrique de 50 ct par kilomètre, si le parent ne peut pas assurer le transport de midi, il serait en droit de demander l'accueil extrascolaire de son enfant. La commune peut toutefois percevoir une participation des parents de 16 francs par jour et par élève au maximum pour les frais de repas.

Article 4) Respect du matériel scolaire, des locaux et des installations

Cette règle figurait déjà dans l'ancien règlement. En cas de dommage causé par un écolier, la commune peut demander une prise en charge des dommages par les parents.

Article 5) Contribution des frais de repas

La législation a introduit le fait de la gratuité de l'école. Toutefois, pour ce qui est des repas, le Conseil d'Etat a défini une contribution que les communes peuvent demander aux parents pour un maximum de 16 francs par jour et par élève.

Article 8) Matériel scolaire

La commune paie le matériel scolaire. Le responsable d'établissement vise au préalable les factures.

Article 9) Conseil des parents

Il n'y a plus de commission scolaire, celle-ci a été remplacée par le Conseil des parents. C'est un organe consultatif composé de quatre parents d'élève par commune, nommés le Conseil communal qui détermine les critères de sélection des parents ; d'un enseignant par commune ; d'un conseiller/ère communal/e par commune, ainsi que du responsable d'établissement. Ils sont nommés pour 3 ans.

Le Conseil des parents a un rôle consultatif et fait le joint entre les parents et les enseignant et responsable d'établissement. Il participe activement à l'organisation d'activités extrascolaires.

Frédéric Deillon souligne qu'un thème qui pourrait être traité par le Conseil des parents est celui du « Pédibus ». Il ajoute qu'il en existe dans 38 communes du canton, dont deux en Veveyse à Attalens et Châtel-St-Denis.

Article 12) Accompagnement des devoirs

Sur le nouveau règlement type il est fait mention des modalités pour l'accompagnement des devoirs. La participation des parents est de 20 francs de l'heure au maximum. Il faut un minimum d'enfants pour mettre ce service en place.

Article 13) Périmètre scolaire

Frédéric Deillon précise que le chemin de l'école ne fait pas partie du périmètre scolaire.

Annexe 1)

L'indemnité en cas d'utilisation d'un véhicule privé au sens de l'article 2 al. 4 du règlement scolaire communal est de 50 centimes par kilomètre.



Monsieur le Président précise que notre commune sera la commune pilote pour le cercle scolaire.

Questions des citoyens et citoyennes

Monsieur le Président demande aux citoyens et citoyennes s'ils ont des questions.

Benoît Terradillos demande quelle est la répartition des tâches entre les communes quant à l'environnement du lieu scolaire. Il se réfère en particulier à l'arrivée des bus à Semsales et à la dangerosité de la route. Il demande si notre commune a un pouvoir pour faire avancer ce dossier. Frédéric Deillon répond que lors du dernier conseil des parents ce point a été soulevé. Le Syndic et la Conseillère communale responsable des écoles de la commune de Semsales envisageaient un autre point de rebroussement pour le bus. Frédéric Deillon va en reparler avec la commune de Semsales qui déterminera le lieu de l'arrêt du bus. Notre commune lui demandera que la sécurité soit mieux garantie.

Dominique Duay demande, pour la sécurité des enfants, si l'idée d'aménager un rond-point à la croisée du Crêt a été remise en question. Monsieur le Président répond non et rappelle que la commune a déjà déposé trois demandes qui ont été refusées. Denis Grandjean informe qu'à l'époque, il y avait un cédez le passage et que le carrefour a été amélioré par l'éclairage et la signalisation « Stop ». Monsieur le Président note que le Conseil communal pourrait relancer sa demande d'aménagement de ce carrefour par un rond-point.

Approbation

Le nouveau règlement scolaire est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve par vote à main levée, à l'unanimité.

4 Modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement

Présentation

Marc Fahrni note qu'il s'agit d'un petit changement dans notre règlement concernant le nouveau système informatique FRIAC pour les demandes de permis de construire.

Pour les enquêtes restreintes, il y a la mise en place d'un support pour l'établissement du dossier sur l'application FRIAC. Le tarif horaire est au maximum de 120 francs de l'heure. Sur l'annexe au règlement, le tarif à l'heure ne change pas, il est de 60 francs de l'heure.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens et citoyennes.

Approbation

La modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement est soumise au vote de l'assemblée qui l'approuve par vote à main levée, à l'unanimité.

5 Divers

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Michel Currat qui va donner des informations quant au règlement d'épuration.

Monsieur Jean-Michel Currat indique que notre règlement date de 2004 et ne correspond plus aux bases légales actuelles. La nouvelle Loi cantonale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, l'approbation très prochaine de notre PGEE et l'agrandissement de la station d'épuration du VOG nous obligent à rédiger un nouveau règlement d'épuration.

Dans ce nouveau règlement, nous devons introduire dans la taxe le maintien de la valeur des installations d'évacuation et d'épuration des eaux. Le montant de ces installations est défini par le PGEE. C'est le principal changement par rapport à notre règlement actuel.



Nouvelle contrainte égal nouvelle taxe. Il est trop tôt actuellement pour articuler des chiffres précis. Le projet de règlement a été transmis en deuxième lecture auprès du Service de l'Environnement. Avant de présenter ce règlement aux citoyens et citoyennes, le canton, ainsi que Monsieur Prix devront l'approuver. Si le projet est de retour dans les délais, il sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée d'automne.

Etant donné l'importance de ce nouveau règlement, une soirée d'information sera organisée environ trois semaines avant l'assemblée communale pour permettre aux habitants de le découvrir en détail.

Le maintien de la valeur des installations concerne aussi le règlement relatif à la distribution d'eau potable. Le Conseil communal devra également élaborer un nouveau règlement qui sera également présenté aux habitants.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Président parle ensuite de la ferme à feu Francis Favre qui est en vente. Les membres du Conseil communal ont relevé que cette propriété était au centre du village et se sont interrogés sur l'opportunité pour la commune d'acquérir ou non celle-ci. Monsieur le Président relève néanmoins que notre commune a déjà beaucoup investi pour son bâtiment scolaire.

Pour aborder cet objet et la question de son acquisition et de son utilité, Monsieur le Président souligne qu'une part du bâtiment devrait être consacré à la commune et non seulement à des logements. Il indique encore que les locaux dévoués à la commune ne doivent pas forcément être rentables. On pourrait envisager des logements pour les personnes âgées. Il y a matière à faire, mais il faut trouver le point positif pour la commune.

Monsieur le Président aimerait obtenir les avis et réactions de l'assemblée.

Monsieur Dominique Duay demande les possibilités de construction. Monsieur le Président lui répond que la ferme est en zone village A, secteur de dégagement. On peut construire dans la maison et augmenter son volume de 10% au maximum. L'esprit de la bâtisse devra être conservé, mais il y a du potentiel. Monsieur Dominique Duay demande s'il y a des espaces dans la grange où il y aurait la possibilité de créer une salle avec du cachet et des matériaux d'origine. Il ajoute qu'il n'existe plus de telle salle dans la commune. Monsieur le Président souligne qu'on a un café et une salle de sport, il n'est pas certain que l'idée de créer une salle à côté de ceux-ci soit opportune. Toutefois ça peut être étudié si on envisage que la salle de sport ne soit alors utilisée que pour du sport.

Monsieur Marc Yerly demande si les 2220 m² de terrain peuvent être bâtis. Monsieur le Président répond que non, car on se trouve en zone de dégagement.

Monsieur Jean-Bernard Jaquet a préparé une petite étude qu'il présente. Le volume de la bâtisse qui peut être transformé est de 4'500 m³ (volume de la ferme sans les garages et annexes) ; le prix d'achat est estimé à 700'000 francs sur la base d'un prix de 150 francs/m³, en ajoutant les honoraires, le démontage, etc ; le coût d'achat et de transformation est estimé à 4 millions (+/- 15%) ; l'investissement a été estimé à 2'400'000 francs, pour créer 6 à 8 logements ; le prix de location a été estimé entre 2'400 et 2'600 francs par mois.

Monsieur Jean-Bernard Jaquet souligne que la commune pourrait trouver des partenaires.

Madame Christine Blanc pense à la construction de LSI, avec l'engagement d'infirmières. Monsieur le Président note qu'on ne peut pas être certain qu'on va construire des LSI, car il faudrait alors aussi amener des services : animations, sécurité, soins, etc..., mais on peut y penser, c'est un service à la population.

Monsieur Marc Pauchard comprend la position du Conseil communal, il est par contre surpris car il y a quelques années on voulait vendre les bâtiments communaux et maintenant on propose d'en acheter. Monsieur le Président confirme qu'il était prévu de vendre plusieurs immeubles et que finalement seule l'ancienne école de Progens a été vendue. Monsieur Marc Pauchard comprend qu'il y ait un intérêt à construire une salle avec un cachet ou un LSI, mais pas juste des logements. Monsieur le Président confirme que notre rôle n'est pas de faire que du locatif.



Monsieur Denis Grandjean est étonné que l'entreprise Ropraz ne soit pas intéressée. Monsieur le Président souligne que c'est un objet privé. Monsieur Denis Grandjean relève le fait qu'il commence à avoir trop de logements en Veveyse et les loyers baissent.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer pour savoir si le Conseil communal doit continuer à étudier ce dossier ou non. L'assemblée accepte à l'unanimité que le Conseil communal poursuive ses démarches quant à l'étude d'achat de cette propriété.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Dominique Duay demande à la commune si elle peut intervenir pour améliorer l'état de la route de la Colline, depuis l'église jusqu'au fond du village. Il souligne qu'il est intervenu à ce sujet personnellement. Il note qu'il y a deux personnes qui salissent cette route sans la nettoyer. Monsieur le Président relève que la commune a écrit au propriétaire. Monsieur Marc Pauchard propose que la commune nettoie elle-même la chaussée et refaite ses frais au responsable si ce dernier ne l'a pas fait après avoir été avisé par une lettre, puis un rappel. Monsieur le Président note que tout ce que la commune facture doit faire l'objet d'un règlement. Monsieur Marc Yerly relève que c'est la Loi sur les routes.

Monsieur Charly Monney souligne qu'il y a d'autres tronçons dans la commune qui posent le même problème.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Pierrot Garin s'inquiète de la prise en charge des enfants à l'arrêt de bus de Grattavache, car les véhicules circulent vite étant donné que la limitation de vitesse est à 70 km/h. Monsieur le Président relève que la commune avait demandé un 60km/h, mais n'a obtenu qu'un 70km/h. Il note que le Conseil communal peut renouveler sa demande.

★ ★ ★ ★ ★

Madame Adisson a appris qu'une antenne allait être installée dans le clocher de l'église de Le Crêt, ce qui l'inquiète. Elle a lancé une pétition pour que les gens soient informés. Elle note que cette antenne n'est pas répertoriée sur la carte. Monsieur Husson ajoute que la 5G est assez contre-versée.

Monsieur Denis Grandjean rappelle que la 5G n'est pas autorisée dans le canton de Fribourg.

Madame Adisson ne comprend pas comment la paroisse a pu accepter de louer le clocher ; elle est surprise que la paroisse fasse du business. Il y a aussi la question de la santé, d'autant que l'antenne se situe à proximité de l'école. Elle note que nous sommes victimes et qu'on ne peut rien faire. Elle estime que ces antennes devraient être répertoriées.

Monsieur Marc Pauchard souligne que pratiquement tout le monde possède un téléphone mobile et informe que la 5G a pour l'instant la même gamme de fréquences que la 4G. La nouvelle technologie ne sera proposée dans deux ans et pour le futur des études vont venir, si les ondes sont nocives, elles seront interdites.

Monsieur Marc Yerly note qu'il y a moins de nuisances près de l'antenne que plus loin. Il note cependant que celles-ci ne sont pas prouvées.

Madame Adisson estime que les antennes telles quelles soient ne doivent pas être proche des habitations.

Monsieur le Président relève que la commune a obtenu une explication très technique de la part de Marc Pauchard, ingénieur en télécommunication. Il souligne qu'au niveau de la commune, on n'a pas la capacité professionnelle pour donner un préavis, raison pour laquelle on s'est renseigné à ce sujet.

Il rappelle que c'est la Confédération qui gère ce problème, ce n'est pas un problème du Canton.



Enfin, il ajoute que Swisscom doit creuser sur le domaine public pour mettre en place son antenne et que la commune n'a donné aucune autorisation de creuser. On a averti la préfecture. On espère que les choses se délient. Monsieur le Président souligne que d'avoir un réseau plus puissant rend aussi service à d'autres personnes.

Madame Adisson comprend que tout le monde n'ait pas la même approche, mais elle estime qu'il manque de transparence. L'antenne est là depuis 2003 et elle ne le savait pas. Thierry Vial relève qu'elle n'est pas sur les cartes car il s'agit en fait d'un répéteur de relai. Monsieur le Président indique qu'il y a une deuxième antenne sur la commune avec un autre opérateur près de la buvette des Obasseires. Il souligne que la commune a conscience des inquiétudes à ce sujet.

Monsieur Husson demande si la commune a la possibilité de définir un emplacement. Monsieur le Président ne pense pas, elle pourrait faire une proposition, mais celle-ci ne sera probablement pas suivie. Si la commune entreprend cette démarche, elle pourrait prêter à d'autres personnes, ce qu'elle ne peut pas faire.

Monsieur le Président informe que le permis de construire est du ressort de la préfecture.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Benoît Terradillos demande si la commune a des nouvelles concernant la gare de la Verrerie. Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président informe qu'il y aura des trains qui ne s'arrêteront plus à la Verrerie pendant les travaux de la gare de Bulle, soit durant 3 ans.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, Monsieur le Président remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel communal, les membres des commissions et les membres de sociétés locales.

Il souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h35.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :